

16 mai 2008 -11:15

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2008

## Traité EUCARIS

Assentiment au Traité sur un système d'information européen concernant les véhicules et les permis de conduire

Assentiment au Traité sur un système d'information européen concernant les véhicules et les permis de conduire

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi portant assentiment au Traité sur un système d'information européen concernant les véhicules et les permis de conduire (EUCARIS), fait à Luxembourg le 29 juin 2000.

Le Traité EUCARIS a comme pour objectif principal la mise en oeuvre et l'exploitation d'un système technique pour l'échange de données de véhicules, en temps réel, entre les organismes nationaux responsables dans leurs pays respectifs de l'immatriculation des véhicules. Au niveau européen, un système RESPER a aussi été lancé. Pour l'heure, la Belgique participera seulement au système EUCARIS d'échange de données relatives aux véhicules et attendra les décisions ultérieures de l'Union européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe